

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant résiliation d'engagement du  
caporal-chef Claude FREDE du CIS  
PUYLAURENS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU le certificat médical d'inaptitude définitive délivré par le médecin-  
colonel Jean-Pierre LAUTIER en date du 17 février 2015,

VU l'avis de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeurs-  
pompiers volontaires, en date du 7 avril 2015,

VU l'avis du chef du centre de secours de PUYLAURENS en date du  
22 avril 2015 et du chef du groupement territorial sud en date du 27 avril  
2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le caporal-chef Claude FREDE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de PUYLAURENS, est radié des effectifs du corps départemental du SDIS du TARN, pour inaptitude médicale définitive aux fonctions de sapeurs-pompiers volontaires, à compter du 24 août 2015.

**Article 2 :** M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :



A Albi le : 23 JUIL. 2015

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT